

ACCESSION DE LA MONGOLIE

Négociations tarifaires

En réponse à l'aérogramme GATT/AIR/3447, les parties contractantes ci-après ont fait savoir qu'elles souhaitent engager avec la Mongolie des négociations tarifaires relatives à son accession: Canada, Japon, pays nordiques et Suisse. Les autres parties contractantes souhaitant engager des négociations tarifaires avec la Mongolie doivent le faire savoir par écrit dès que possible. A la demande des représentants de la Mongolie, les parties contractantes sont invitées à communiquer leurs listes de demandes de préférence avant le 30 octobre 1993 et à conclure les négociations tarifaires le plus tôt possible. La prochaine réunion du Groupe de travail doit se tenir les 22 et 23 novembre 1993.